

Blitz d'été de l'ESSE

Art. 1 : Le club d'échecs de l'Echiquier Sportif de St Etienne (ESSE) organise le 21 juin 2024 son blitz d'été. Ce tournoi est homologué Fide. Il aura lieu à la Maison d'Animation de la Métare, 96 boulevard Alexandre. de Fraissinette, 42100 St Etienne

Art. 2 : Les règles du jeu sont celles de la FIDE. Les appariements se font au système suisse fondé sur l'Elo blitz. Il y aura en 11 rondes de 5 minutes KO par joueur. Les départages utilisés sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, le Cumulatif et la Performance. Les résultats sont pris en compte pour le classement Elo blitz FIDE.

Art. 3 : Les articles B3 et A5 s'appliquent pour l'intégralité de la compétition.

Art. 4 : Le blitz d'été de l'ESSE est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française des Échecs ou titulaires d'une licence FIDE d'une fédération étrangère. Les joueurs non licenciés peuvent contracter une licence B au moment de l'inscription à condition de se préinscrire par mail. La licence B suffit pour participer.

Art. 5 : La pré inscription par mail se fait sur le mail du club : clubechecs-esse@hotmail.com. Les inscriptions sur place sont ouvertes à partir de 18h30 et sont closes à 19h15. Première ronde à 19h30, fin du tournoi 23h00 .

Art. 6 : Les droits d'inscription sont fixés à 5€ (adultes et Jeunes)

Art. 7 : Le blitz d'été est limité à 60 participants. Les organisateurs se réservent le droit de clore les inscriptions dès que le total des inscrits est égal à 60.

Art. 8 : Les trois premiers au classement général recevront un lot. Il n'y aura aucune récompense en argent.

Art. 9 : A la fin de la partie, le vainqueur, ou le joueur ayant les Blancs en cas de partie nulle, doit sans délai donner le résultat à l'arbitre ou à son assistant, en précisant le numéro de sa table. Les pièces sont remises en position de départ sur l'échiquier. Le jeu ne doit pas servir à l'analyse de la partie ou à du jeu libre.

Art. 10 : L'arbitre principal est Benoît Duboeuf AFO1, homologué FIDE.

Un jury d'appel est constitué avant le début de la première ronde et est affiché en annexe dans la salle de tournoi. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, le joueur peut saisir la commission d'appel. Il doit cependant continuer la partie suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

La décision de ce jury est sans appel.

Art. 11 : Tous les joueurs s'engagent, du simple fait de leur participation, à respecter le présent Règlement.

L'arbitre principal :
Duboeuf Benoît

L'organisateur :
Christophe Ducrocq